

Inscription électronique et octroi d'une procuration via le portail des actionnaires

Tous les actionnaires qui souhaitent utiliser le portail des actionnaires sont invités à s'inscrire.

Une fois que vous êtes inscrit, vous pouvez commander la carte d'entrée à l'Assemblée générale via le portail des actionnaires. Vous pouvez également donner procuration au représentant indépendant ou alors à une ou un autre actionnaire ayant droit de vote, transmettre vos consignes au représentant indépendant, et commander la brochure de l'entreprise.

Vous pouvez par ailleurs choisir si vous souhaitez recevoir à l'avenir l'invitation à l'Assemblée générale par voie électronique à l'adresse e-mail que vous avez enregistrée ou, comme par le passé, par la poste à votre adresse de correspondance. Vous pouvez renoncer à tout moment à l'envoi électronique.

Remarque importante

Si vous transmettez vos consignes tant par voie électronique via le portail des actionnaires que par écrit, seules les consignes électroniques seront prises en compte. Celles-ci peuvent être modifiées en tout temps jusqu'**au 26 mars 2023, à 23 h 59 HEC**.



Enregistrement via Internet

Appelez la page [gvote.ch](#). Saisissez votre nom d'utilisateur et votre mot de passe figurant ci-dessous et cliquez sur «Se connecter».

Nom d'utilisateur

exemple-123456

Mot de passe

a3b32c3od4



Enregistrement via code QR

Scannez le code QR avec l'appareil photo/le lecteur QR.